

D'autres vies que la mienne

- 1 « Il s'est tu un moment, puis il a repris : il y a une chose dont je crois que vous n'avez pas conscience et que je voudrais que vous compreniez, c'est que Juliette était un grand juge. Vous savez, bien sûr, qu'elle aimait son métier et qu'elle le faisait bien, vous devez penser qu'elle était un excellent magistrat, mais c'était plus que ça. Pendant les cinq années où nous
- 5 avons travaillé ensemble au tribunal de Vienne, elle et moi, nous avons été de grands juges. J'ai cité de mémoire les premières phrases d'Etienne: elles ne sont pas littéralement exactes mais, en gros, c'était cela. Ensuite, tout se mélange dans mon souvenir, comme tout se mélangeait dans son discours. Il a parlé de la justice, de la façon dont Juliette et lui rendaient la justice. Au tribunal de Vienne, ils s'occupaient surtout de droit du surendettement, et de
- 10 droit du logement, c'est-à-dire d'affaires où il y a des puissants et des démunis, des faibles et des forts, même si souvent c'est plus compliqué, et ils aiment que ce soit plus compliqué, qu'un dossier ne soit pas une série de cases à remplir, mais une histoire et ensuite un exemple. Juliette n'aurait pas aimé, disait-il, qu'on dise qu'elle était du côté des démunis : ce serait trop simple, trop romantique, surtout ce ne serait pas juridique et elle resterait obstinément juriste.
- 15 Elle aurait dit qu'elle était du côté du droit mais elle est devenue, ils sont devenus tous les deux des virtuoses dans l'art d'appliquer *vraiment* le droit. Pour cela ils étaient capables de passer des dizaines d'heures à éplucher un plan de remboursement, capables de dénicher une directive à laquelle d'autres n'auraient jamais pensé, capables de saisir la cour de justice des Communautés européennes en démontrant que l'addition des taux d'intérêt et des pénalités
- 20 pratiqués par certaines banques dépassaient le taux d'usure et que cette façon de saigner les gens n'était pas seulement immorale, mais illégale. Leurs jugements ont été publiés, discutés, attaqués avec violence. Ils ont été insultés dans le Dalloz. Dans le monde de la justice en France, au début du XXI^{ème} siècle, le tribunal d'instance de Vienne a été un endroit important : une sorte de laboratoire. On se demandait ce qu'ils allaient encore sortir de leur
- 25 chapeau, les deux petits juges boiteux de Vienne. Parce qu'il y avait cela aussi, ils étaient boiteux tous les deux, tous les deux rescapés d'un cancer à l'adolescence. Ils s'étaient reconnus dès le premier jour, entre brancroches, entre gens dans le corps de qui il s'est passé cela, que personne ne peut comprendre s'il ne la vécu. »

Emmanuel Carrère - 2009